



HAL
open science

Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2017, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02027138

HAL Id: hceres-02027138

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027138v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et agrosiences

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Sciences et techniques activités physiques et sportives (STAPS)* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) propose deux parcours permettant de développer des compétences dans l'encadrement des activités physiques et sportives. Ces compétences sont déclinées en fonction des champs professionnels visés et donc de la finalité de l'intervention en activités physiques et sportives. Le parcours *Education et motricité (EM)* prépare aux métiers de l'encadrement des activités physiques et sportives dans une perspective éducative. Le parcours *Activités physiques adaptées et santé (APAS)* prépare aux métiers utilisant l'activité physique dans une perspective de santé. Ces deux parcours sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ce qui permet au titulaire de la licence de se voir délivrer une carte professionnelle pour exercer contre rémunération, comme prévu dans le Code du sport. L'insertion professionnelle est également possible dès la deuxième année de licence puisque la délivrance du Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) en sciences et techniques des activités physiques et sportives ouvre également droit à une carte professionnelle permettant l'animation des activités physiques et sportives contre rémunération. La licence propose une spécialisation progressive, ce qui permet à chaque étudiant de découvrir les différents parcours et champs d'insertion professionnelle. La professionnalisation est assurée par des stages en milieu professionnel.

Analyse

Objectifs

Les objectifs et compétences visées des deux parcours proposés (*EM* et *APAS*) sont clairement décrits et conformes avec la fiche RNCP, harmonisant les licences *STAPS* au niveau national. L'objectif du parcours *EM* est de former des spécialistes de l'intervention en activités physiques et sportives dans le domaine éducatif. L'objectif du parcours *APAS* est de former des spécialistes des activités physiques et sportives comme moyen d'action sur l'état de santé des populations à besoins particuliers (personnes âgées, personnes en situation de handicap) ou souffrant de pathologies chroniques. Les compétences sont en adéquation avec les débouchés et permettent au titulaire de la licence d'obtenir une carte professionnelle pour encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération, dans son domaine de compétence (éducation ou santé, en fonction du parcours suivi en licence), conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code du sport. Des débouchés dans d'autres domaines (sapeur-pompiers, police, gendarmerie) sont également possibles.

L'insertion professionnelle est également possible dès la deuxième année de licence puisque la délivrance du DEUG en *STAPS* ouvre également droit à une carte professionnelle permettant l'animation des activités physiques et sportives contre rémunération.

Organisation
<p>La structure de la licence propose une spécialisation progressive favorisant l'orientation des étudiants et la construction du projet professionnel. La première année comporte ainsi un tronc commun avec des enseignements transversaux à l'université (commun à plusieurs licences : anglais, méthodologie du travail universitaire - 7 % du volume horaire total de la licence), aux parcours de licence <i>STAPS</i> (63 % du volume horaire total), et des enseignements spécifiques à chaque parcours (de 25 % au semestre 3 à 100 % au semestre 6). Le système de mineure - majeure mis en place au deuxième semestre est judicieux dans la mesure où il permet de présenter en détails les deux parcours de formations et d'aiguiller le choix des étudiants vers l'un ou l'autre de ces parcours qui débute dès la deuxième année. La part croissante, au cours de l'avancement de la formation, des enseignements de spécialité permet également d'assurer une orientation progressive, et éventuellement des réorientations (changement de parcours). Des régimes spéciaux d'étude et l'accueil des étudiants en situation de handicap moteur sont également proposés mais le nombre d'étudiants bénéficiant de ces régimes spéciaux n'est pas mentionné dans le dossier, ce qui ne permet pas d'apprécier leur sollicitation.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence <i>STAPS</i> de l'UAPV est une formation de proximité et permet de répondre à une forte demande, dans un bassin de recrutement constitué d'étudiants peu mobiles pour des raisons financières (50 % d'étudiants boursiers). Cette faible mobilité contraint malheureusement certains étudiants à changer d'orientation (notamment pour les étudiants souhaitant s'insérer professionnellement dans l'entraînement sportif, et qui ne peuvent pas suivre le parcours <i>Entraînement sportif</i>, qui n'est plus proposé sur le site depuis 2011). Il existe des licences <i>STAPS</i> similaires dans l'environnement proche (Marseille, Toulon, Montpellier) mais l'adossement à la recherche de la formation <i>APAS</i> permet de développer une expertise particulière dans la prise en charge des maladies cardio-métaboliques. Malgré la cohabilitation du master <i>Sciences du mouvement humain</i> entre les universités du Grand sud (Avignon, Marseille, Nice, Montpellier et Toulon), cette poursuite d'étude n'est malheureusement pas mentionnée dans le dossier, de même que les autres possibilités de poursuite en master. En revanche les poursuites d'études en doctorat au sein de l'école doctorale <i>Agrosciences et sciences</i> sont mentionnées, et permettent d'apprécier le bon positionnement de la formation dans l'environnement recherche local. Le positionnement dans l'environnement socio-économique local est également très bon, des conventions-cadre ayant été signées avec un certain nombre de partenaires (Inspection d'académie, Union nationale du sport scolaire, Centre hospitalier Montfavet, Association Cœur et Santé Avignon, Association SIEL Bleu, etc.). Cette démarche est à poursuivre pour développer l'offre de stages et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est constituée de huit enseignants-chercheurs (dont trois professeurs d'université), cinq professeurs agrégés, entre deux et quatre doctorants selon les années et un attaché temporaire d'enseignement et de recherche assurant 60 % du volume horaire, et de 23 personnels non-titulaires (dont 12 enseignants certifiés et 7 professionnels tous spécialisés dans un des domaines de la formation). Les professionnels intervenant dans la formation sont en adéquation avec les débouchés et objectifs visés.</p> <p>L'équipe pédagogique a un rythme de réunion très régulier (toutes les 5 à 6 semaines) et sa structuration est adaptée. Les différentes responsabilités de diplôme, parcours, unités d'enseignement et de stages sont clairement définies et bien adaptées au pilotage de la formation.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La licence <i>STAPS</i> est extrêmement attractive et ses effectifs en première année (L1) sont en constante augmentation pour atteindre aujourd'hui 450 étudiants sur les trois années de formation de licence (251 en L1 - 114 en L2 (deuxième année) - 87 en L3 (troisième année)). Ces effectifs sont limités en L1 à 240 par la capacité d'accueil, mais le dimensionnement de cette capacité d'accueil permet d'accueillir tous les bacheliers du bassin de recrutement ayant choisi cette formation en vœu n°1 sur le dispositif admission post bac (APB), ce qui est positif. Le taux de réussite en première année est relativement moyen puisqu'il se situe entre 25 et 35 %, mais est nettement plus élevé en deuxième et troisième année (jusqu'à 80 %). Le taux de réussite en L1 doit être pris en compte et une réflexion d'amélioration du dispositif est initiée afin de le réduire. Il n'existe malheureusement pas de données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude des étudiants diplômés de licence, à l'exception d'une enquête interne portant sur un nombre restreint d'étudiants. Des enquêtes doivent être mises en place par l'université de façon systématique pour pouvoir fournir ces données à l'équipe pédagogique, afin de l'aider dans le pilotage de sa stratégie de formation.</p>

Place de la recherche
<p>La licence <i>STAPS</i> est adossée au Laboratoire de recherche pharm-écologie cardiovasculaire (LAPEC), ce qui permet de développer une spécificité de formation dans le parcours <i>APAS</i>, notamment pour la prise en charge des maladies cardio-métaboliques. Tous les enseignants-chercheurs <i>STAPS</i> affiliés à ce laboratoire sont fortement impliqués dans la formation de licence, ce qui est bénéfique pour la formation théorique et pratique. Le laboratoire offre une possibilité de stage pour les étudiants de licence, ce qui permet de susciter des poursuites d'études en master, voire en doctorat dans le cadre de l'école doctorale <i>Agrosciences et sciences</i>. L'absence de données chiffrées ne permet toutefois pas d'apprécier quantitativement ces poursuites d'étude.</p> <p>Il n'existe en revanche pas de laboratoire de rattachement en sciences humaines et sociales, d'où l'absence d'adossement recherche direct dans ce domaine.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Les fiches RNCP (une par parcours et une pour le DEUG) sont validées et publiées depuis de nombreuses années (harmonisation nationale). Les compétences à développer sont donc très clairement explicitées pour chacun des parcours et sont adaptées aux débouchés professionnels, dont l'exercice est encadré par le Code du sport. Il existe des dispositifs permettant aux étudiants de découvrir les différents champs d'exercice professionnels (enseignements sur les champs professionnels en L1) pour définir leur choix de parcours et des stages sont organisés au cours des deuxième et troisième années de formation, avec un volume horaire croissant de L2 à L3. Des professionnels interviennent dans la formation et plusieurs conventions ont été signées avec des structures. Cette démarche est à poursuivre pour développer l'offre de stage et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.</p> <p>L'absence de données chiffrées sur la contribution relative de ces professionnels au volume d'enseignement dans les deux parcours ne permet toutefois pas d'apprécier quantitativement leur apport à la formation.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les stages sont obligatoires en L2 et L3. Cette licence <i>STAPS</i> comprend deux stages en semestre 4 (30 heures) et semestre 6 (100 heures) qui sont préparés à l'aide de modules pré-professionnalisant en semestre 3 et semestre 5. Après établissement d'une convention de stage, l'étudiant est suivi par un tuteur universitaire et un tuteur dans la structure. Il y a une progression dans les objectifs de professionnalisation puisque le premier stage est avant tout un stage d'observation et le second un stage d'intervention, de conception et de mise en œuvre. Les modalités de stage (sujet et condition de réalisation) sont clairement définies. Les stages donnent lieu à un rapport et à une soutenance. L'évaluation par le professionnel est également envisagée et doit être encouragée car les compétences d'intervention sur le terrain doivent être évaluées, au moins par le professionnel, et si possible par le tuteurs universitaire, si les ressources humaines permettent ce suivi à l'avenir. L'objectif du stage de deuxième année devrait également être orienté vers l'animation plutôt que vers l'observation, afin d'assurer que l'étudiant acquiert les compétences liées au DEUG <i>STAPS</i>. Enfin, dans le parcours <i>APAS</i>, le volume horaire du stage peut être augmenté en L3 pour se rapprocher des préconisations prévues (150 heures) dans la convention entre la Conférence des directeurs et doyens en <i>STAPS</i> et la Conférence des doyens de médecine. Ces préconisations n'ont toutefois aucun caractère obligatoire.</p>
Place de l'international
<p>L'ouverture à l'international est marginale tant pour la mobilité entrante que de sortante (1 à 2 étudiants entrants et sortants/an). Les démarches de conventionnement engagées avec des universités étrangères sont à encourager pour développer la mobilité étudiante.</p> <p>L'enseignement de l'anglais est par ailleurs limité aux deux premiers semestres (2 x 21 heures). Une extension de l'enseignement d'anglais à tous les semestres de licence peut permettre d'acquérir un vocabulaire professionnel spécifique à chaque parcours et d'encourager la mobilité sortante en deuxième ou troisième année.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les effectifs de L1 sont limités par une capacité d'accueil (240 places dont 160 néo-entrants). Le dimensionnement de cette capacité d'accueil a toujours permis, depuis sa création, de satisfaire l'ensemble des demandes des étudiants du bassin de recrutement (Académie d'Aix-Marseille et département du Gard) ayant formulé sur le dispositif APB un vœu n°1 portant sur le département <i>STAPS</i> de l'UAPV, ce qui est positif. Il est important que cette information soit bien précisée aux candidats lors des journées d'information dans les lycées et sur les salons.</p> <p>Il existe des possibilités de réorientation interne et externe, dans la limite des places disponibles et après examen d'un dossier individuel. L'absence de description précise de ce dispositif ne permet toutefois pas d'apprécier qualitativement les moyens mis en œuvre pour traiter ces demandes.</p>

Enfin, de nombreux dispositifs d'aide à la réussite (accompagnement au projet de formation professionnel, cours d'introduction aux enseignements fondamentaux, cours de méthodologie du travail universitaire, etc.) sont mis en place en L1 et sont positifs. Une analyse de l'évolution des taux de réussite depuis leur mise en place permettrait d'apprécier l'efficacité. Par ailleurs, il serait opportun, comme le propose l'équipe pédagogique, de recenser et d'analyser les causes d'abandon afin d'optimiser ces dispositifs d'aide à la réussite.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement sont classiques et relèvent essentiellement de l'enseignement en présentiel. Les modalités pédagogiques sont décrites comme nombreuses et variées (jeux de rôles, pédagogie par projet). La présentation de la maquette, qui liste uniquement des unités d'enseignement, ne permet toutefois pas d'apprécier l'importance de ces démarches pédagogiques innovantes. Une plate-forme pédagogique permet par ailleurs de préparer et d'approfondir des enseignements, et d'évaluer des travaux déposés par les étudiants. Il n'est toutefois pas précisé si son utilisation est systématique. Les réflexions en cours de l'équipe pédagogique sur le développement de la pédagogie numérique sont à encourager. Des dispositifs d'aménagement d'étude et de validation des acquis de l'expérience sont également proposés mais l'absence de données chiffrées ne permet pas d'apprécier leur utilisation.

Evaluation des étudiants

Le dossier est très incomplet pour une évaluation aboutie. L'absence de données sur les sessions d'examen, la composition des jurys, leur fonctionnement et les règles de validation/acquisition des unités d'enseignement et ECTS (european credit transfer system), et le passage dans l'année supérieure ne permet pas d'apprécier qualitativement le processus de validation des évaluations. Toutefois, il est important de noter qu'un recours quasi-systématique au contrôle continu est privilégié, ce qui encourage un travail plus régulier des étudiants, notamment en L1. Ce dispositif est à encourager.

Suivi de l'acquisition de compétences

Il n'existe a priori pas d'outil formalisé permettant le suivi de l'acquisition des compétences. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un portefeuille de compétences, qui pourrait s'appuyer sur le supplément au diplôme, qui est délivré et liste un certain nombre de compétences liées aux prérogatives d'exercice, règlementées par le Code du sport. Cette démarche est à poursuivre.

Suivi des diplômés

Il n'existe pas de suivi des cohortes d'étudiants diplômés de licence dans le dossier. Il est nécessaire que l'université mette en place ce suivi et informe en amont les étudiants de la nécessité de répondre à ces enquêtes, et ce afin de pouvoir fournir des données fiables à l'équipe pédagogique, pour faciliter son action de pilotage de la formation.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La mise en place récente du conseil de perfectionnement ne permet pas d'apprécier qualitativement son caractère opérationnel. Par ailleurs, l'absence d'enquêtes de satisfaction et d'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas satisfaisante, dans la mesure où ces données devraient constituer une base de travail pour le conseil de perfectionnement. La mise en place de ces enquêtes et évaluations par l'université est donc urgente.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation dynamique et attractive en accord avec les attentes sociétales dans le domaine du sport et de la santé.
- Une formation professionnalisante.
- De nombreux dispositifs d'aide à la réussite des étudiants.
- Une équipe pédagogique bien organisée, et investie dans le pilotage de la formation.

Points faibles :

- L'absence de données sur l'insertion professionnelle et le devenir des diplômés.
- L'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants, qui ne permet pas un fonctionnement pleinement opérationnel du conseil de perfectionnement.
- Des taux de réussite encore modestes en première année.
- L'usage de la pédagogie numérique encore peu développé.

Avis global et recommandations :

Le dossier de cette formation reflète l'investissement des enseignants et leur volonté de porter une formation de qualité. Les démarches engagées pour l'aide à la réussite et la professionnalisation des étudiants sont à poursuivre. Elles peuvent notamment s'accompagner d'une mise en place d'un conseil de perfectionnement opérationnel, dont le travail devrait s'appuyer sur des enquêtes de satisfaction et les évaluations des enseignements par les étudiants. La mise en place d'un suivi systématique des cohortes par l'université apparaît enfin nécessaire pour juger de l'efficacité de ces démarches, tant en termes de réussite et abandon en L1, poursuite d'étude et insertion professionnelle des diplômés.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 27 avril 2017

V/Réf. : DEF-LI180014244 Licence « STAPS »

N/Réf. : PhP/JD – 2017-112

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la licence « Sciences et
Techniques des Activités Physiques et Sportives », établi par l'HCERES.**

Les responsables de la licence « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives »
n'ont aucune observation à formuler au sujet dudit rapport.

Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville
74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>